



AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

OBJET : MISE EN CONCURRENCE POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Chalet en bord de lac (GLACIER DU LAC)

Contexte : La Ville de Divonne-les-Bains met à disposition un chalet implanté en 2010 d'environ 25 m², situé en bord du lac de la commune. La commune met aussi à disposition les abords pour une surface d'environ 45 m² afin que l'exploitant puisse y déposer des tables et des chaises à destination de ses clients. Cette structure a **vocation à fonctionner toute l'année, avec une offre adaptée aux différentes saisons** : glaces l'été, mais aussi crêpes, gaufres, boissons chaudes, marrons chauds etc. ... et surtout les week-ends et en période de vacances scolaires.

Cadre Juridique :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.
L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention d'occupation du domaine public délivrée à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire ou révocable.

Procédure prévue à l'article L2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Redevance, caution et charges :

L'occupation du domaine public est consentie moyennant :

- Un loyer fixe de **11 572,41 euros** (onze mille euros) par an.
- **Une part variable**
 - 5%** à partir de 100 001 € jusqu'à 200 000 € du CA de l'année n-1 ;
 - 6 %** à partir de 200 001 € jusqu'à 400 000 € du CA de l'année N-1.
 - 7 %** à partir de 400 001 € jusqu'à 500 000 € du CA de l'année N-1.

Le loyer fixe sera indexé chaque année sur l'indice de construction en vigueur à la date de signature de la convention et sera payé en deux fois.

La première échéance représentant 50% de la redevance, devra être acquittée au plus tard le 1^{er} juin et la deuxième échéance de 50 % sera exigible au 30 septembre de l'année.

La part variable sera payée au plus tard le 30 novembre de l'année N+1, sur présentation du bilan et du compte de résultat, remis à la commune au plus tard six mois après la clôture des comptes.

Une caution de 5000 Euros sera demandée à la signature de la Convention.

L'exploitant prendra l'ensemble des abonnements (eau, électricité, téléphone, etc...) à son nom. Le bénéficiaire acquittera toutes les charges relatives dans les lieux mis à disposition, notamment les notes d'électricité, de téléphone, de consommation d'eau.

Durée d'exploitation :

La mise à disposition est conclue pour une durée de **3 ans**, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet touristique.

Ce dossier doit être impérativement composé :

D'une partie administrative comprenant :

- Lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature et curriculum vitae
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

D'une partie technique comprenant :

- Un descriptif complet des moyens d'exploitation permettant d'apprécier les investissements effectués, accompagné de photographies, les accessoires utilisés : détail des investissements, de réfrigération, éventuellement mobiliers, la puissance électrique attendue ;
- Un descriptif complet de la structure qui pourrait être éventuellement installée sur l'emplacement constituant le domaine public, accompagné de plans et visuels.
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Le candidat devra prévoir un éventuel rachat des immobilisations du précédent exploitant.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : 15 novembre 2025

Le dossier peut être remis :

➤ Sous pli :

Adressé à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville

Service Domaine et Assurances

73 avenue des thermes

01 220 Divonne-les-Bains

➤ En main propre :

Service Domaine et Assurances

73 avenue des thermes

01 220 Divonne-les-Bains

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

➤ Par voie électronique à l'adresse suivante :

domaine@divonne.fr

Objet à mentionner : Candidature pour une autorisation d'occupation du domaine public relative à au chalet en bord de lac (GLACIER DU LAC)

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques 25%
- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel 20%
- Pertinence et qualité des produits ou services proposés 20%
- La « demande » correspondant à « l'offre » 15%
- L'expérience ou la formation 20 %

La publicité de cet avis d'appel à candidature est consultable sur le site internet de la commune et sur « La voix de l'Ain ».

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures.

L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention portant autorisation d'occupation du domaine public.

Contact :

Stéphanie MARCELLIN

Service Domaine et Assurances

Téléphone : 04 50 20 47 14

Courriel : domaine@divonne.fr